

M. Naciri: création de nouvelles chaînes thématiques

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 22-05-2008 22:59:14

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Khalid Naciri, a indiqué mercredi que la diversité de l'offre médiatique publique sera renforcée par de nouvelles chaînes thématiques, dont certaines sont prêtes au lancement à l'instar de la chaîne "Assabiaa" spécialisée dans la diffusion de films.

En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur "le paysage audiovisuel national", le ministre a affirmé que d'importantes étapes ont été franchies sur la voie du lancement de la chaîne Amazigh et réaffirmé la disposition du ministère de la communication à créer une chaîne parlementaire.

Il s'est également félicité des résultats obtenus dans le cadre de la restructuration de l'espace audiovisuel national, notamment en matière de liberté d'expression et de réorganisation des relations entre les différents intervenants fondée sur la transparence, l'équité et l'égalité.

Le ministre a, d'autre part, insisté sur l'impact bénéfique du changement des statuts juridiques de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) et de la Soread-2M, en contribuant à l'amélioration de leur performance et de leur rôle de service public.

Il a mis l'accent à ce titre sur la diversité de l'offre publique aux niveaux de la radio et de la télévision, l'objectif étant d'assurer un service public de qualité dans les domaines éducatif, culturel et de l'information par le biais de chaînes généralistes et thématiques.

Dans le cadre de la révision des cahiers des charges de la SNRT et de la SOREAD-2M, il sera procédé à l'évaluation de cette expérience en vue de consolider les progrès réalisés à plusieurs niveaux, de surmonter les insuffisances en matière de contenu et de production et de moderniser les méthodes de présentation et de fonctionnement, a-t-il fait savoir.

A propos du taux d'audience, M. Naciri a expliqué que les chaînes thématiques s'adressent généralement à un public bien déterminé, ce qui explique le faible taux d'audience de certaines d'entre elles, rappelant que le ministère de la communication a accompagné l'initiative des professionnels relative à la mise en place d'un système de mesure d'audience TV.

Répondant à une autre question sur "La charte nationale destinée à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias", le ministre a souligné que son département se penche sur l'élaboration d'un programme à moyen terme visant à institutionnaliser l'égalité entre les deux sexes dans le secteur médiatique.

Il a indiqué, à ce propos, que plusieurs actions de promotion de l'image de la femme dans les médias ont été mises en oeuvre, en particulier sur le plan de la formation et au niveau des différents secteurs gouvernementaux.

Le ministre a rappelé les engagements pris par les deux chaînes nationales dans le cadre de leurs cahiers des charges, citant la réalisation d'une émission hebdomadaire d'une durée de 26 minutes pour l'amélioration de l'image de la femme, la consolidation de son rôle et la préservation de ses droits, ainsi qu'une émission dédiée à la promotion de la situation du citoyen, avec un intérêt particulier pour la femme et la famille.

Il a également évoqué les engagements des deux chaînes en vertu de la loi sur l'audiovisuel qui interdit la diffusion de tout programme susceptible de porter atteinte à l'image de la femme et à son rôle sociétal et tout acte de discrimination à son encontre, particulièrement dans la publicité.

MAP